



CONSEIL NATIONAL
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Compte rendu de la session plénière
22 mars 2019

Table des matières

Projet de loi d'orientation et de programmation sur le développement solidaire et la lutte contre les inégalités mondiales

Propos introductif du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères.....	3
1. Modalités de renouvellement du partenariat	6
<i>Narratif et élan politique.....</i>	<i>6</i>
<i>Place et rôle des organisations de la société civile</i>	<i>6</i>
<i>Mobilisation des citoyens et de la jeunesse.....</i>	<i>7</i>
<i>Partenariat avec les acteurs non-étatiques.....</i>	<i>7</i>
2. Cohérence, transparence et efficacité de cette politique	8
<i>Cohérence des politiques publiques</i>	<i>8</i>
<i>Renforcement de la transparence sur les actions et les moyens engagés.....</i>	<i>9</i>
<i>Evaluation et redevabilité</i>	<i>9</i>
3. Priorités thématiques et géographiques	10
<i>La priorité vers les pays les moins avancés, notamment en Afrique</i>	<i>10</i>
<i>Faire de la France le pays des droits humains.....</i>	<i>10</i>
<i>S'engager dans la loi pour une diplomatie féministe</i>	<i>10</i>
<i>Faire de la France un acteur central de protection de la biodiversité.....</i>	<i>11</i>
<i>Economie sociale et responsabilité sociétale</i>	<i>11</i>
Points d'actualité du CNDSI	13
<i>Point d'étape sur les travaux du groupe de travail du CNDSI sur la présidence française du G7</i>	<i>13</i>
<i>Lancement d'un groupe de travail du CNDSI sur les banques multilatérales de développement</i>	<i>13</i>
<i>Point sur le rapport bisannuel au Parlement.....</i>	<i>13</i>
<i>Lancement d'une réflexion sur le fonctionnement du CNDSI</i>	<i>13</i>
Annexes.....	13
<i>Liste des participants</i>	<i>13</i>

Le 22 mars 2019, le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères a réuni le Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI), en présence du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, pour une session extraordinaire consacrée au projet de loi d'orientation et de programmation sur le développement solidaire et la lutte contre les inégalités mondiales, qu'il portera devant le Parlement au cours de l'année 2019.

Introduction par M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

Dans la continuité de la session extraordinaire du CNDSI du 16 novembre dernier, le ministre est revenu sur les recommandations et suggestions émises par les membres du CNDSI qui ont largement contribué à alimenter les services du ministère dans la rédaction du projet de loi. Du fait du contexte politique national complexe, le calendrier de la loi a pris du retard depuis novembre dernier, cependant le ministre a renouvelé sa volonté de maintenir le cap vers **« une ambition retrouvée de la France la rénovation de sa politique en matière de développement »**. Le projet de loi devra par ailleurs faire l'objet d'arbitrages, dans les semaines qui suivront la session du CNDSI, de la part du gouvernement pour en préciser la trajectoire budgétaire dans son volet programmation. Le texte sera ensuite transmis au Conseil d'État et au Conseil économique, social et environnemental avant d'être présenté au Conseil des ministres, idéalement avant le sommet de Biarritz du G7, pour une première lecture au Parlement à l'été.

Le ministre a de nouveau tenu à remercier les acteurs qui se sont mobilisés pour faire naître ce projet de loi ; notamment les parlementaires, Rodrigue Kokouendo et Hervé Berville, ce dernier ayant été nommé rapporteur du projet devant la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale. Il a également salué les contributions des différents partenaires pendant la consultation menée depuis l'automne 2018 (questionnaires adressés aux membres du CNDSI, événements organisés à Marseille et à Dijon, session de la Commission nationale de la coopération décentralisée), qui ont largement nourri le texte présenté au CNDSI.

Ce texte est composé de 10 articles et 3 annexes, en cohérence avec la demande du gouvernement d'un texte de loi dense et synthétique.

Pour répondre à la nécessité d'un nouveau narratif qui aille *« au-delà du vocabulaire très vertical de « l'aide », tout en conservant un fort attachement au terme « développement » qui reste pertinent et qui est utilisé par tous les grands partenaires dans le monde, ainsi qu'à celui de « solidarité », le ministre a annoncé le titre de la nouvelle loi qui portera sur « le développement solidaire et la lutte contre les inégalités mondiales »*. Ce titre reflète l'ambitions de la politique de développement de la France : répondre aux *« facteurs sous-jacents des inégalités dans le monde : la pauvreté, la faim, l'accès à l'éducation, la protection face aux risques climatiques »*.

Le texte, composé de plusieurs grands blocs, a été résumé par le ministre comme suit :

1. un premier bloc qui, en réponse à une forte demande des ONG, fixe les objectifs de la loi - la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, la réduction des inégalités et la protection

de la planète, sur la base d'une approche fondée sur les droits humains – et l'inscrit dans le cadre des engagements internationaux notamment les Objectifs du développement durable et l'accord de Paris ;

2. un deuxième bloc sur les moyens budgétaires que la France mettra en œuvre pour atteindre son objectif de porter son aide publique au développement à 0,55% du RNB en 2022, le ministre rappelant qu'il souhaitait faire apparaître clairement en annexe les composantes de notre APD, afin de permettre au Parlement et aux concitoyens d'en comprendre l'architecture et les efforts significatifs qui sont déployés ;
3. un troisième bloc sur la cohérence entre la politique de développement et les autres politiques publiques menées sur les plans national et international ;
4. un quatrième bloc sur les manières de faire, en plaçant la dimension partenariale au cœur du projet, qui doit aussi faire une large place aux citoyens, en particulier aux jeunes, avec un renforcement des dispositifs de volontariats, y compris réciproques ;
5. enfin un bloc sur le renforcement de l'évaluation de notre politique en se fondant sur des principes de responsabilité, de transparence et redevabilité.

Le ministre a ensuite présenté le contenu des annexes, qui ont la même valeur juridique que le corps du projet de loi. Le premier document annexé retrace les prévisions budgétaires de l'APD sur la période 2020 – 2022. Le second présente l'architecture du pilotage stratégique et de la gouvernance du dispositif français, avec quelques évolutions majeures qui feront l'objet de discussions lors de cette session. Enfin, le troisième document, le cadre de partenariat global, présente les grandes priorités et la stratégie de la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales.



Prise de parole des membres du CNDSI

Les membres du CNDSI ont ensuite été invités à formuler leurs remarques et propositions à l'occasion de cette seconde session extraordinaire dédiée au texte du projet de loi lui-même. Cette démarche de concertation a été largement saluée. En complément de leurs propos, ils ont également été invités à transmettre, par écrit, leurs propositions d'amendements au texte de loi afin qu'elles puissent être étudiées attentivement par l'équipe de rédaction de la loi.

Les remarques du CNDSI ont porté sur trois grands sujets :

- le renouvellement des modalités de partenariat,
- la cohérence, la transparence et l'efficacité de cette politique,
- les priorités thématiques et géographiques du projet de loi.



1. Renouveau des modalités du partenariat

Narratif et élan politique

Plusieurs acteurs se sont félicités des objectifs affichés par le narratif du texte de loi sur la lutte contre les inégalités mondiales, notamment au travers de son titre (Geneviève Tardieu, ATD Quart monde/ Elodie Aissi, CFDT/Monica Michel, députée/Olfa Soukri Cherif, députée tunisienne), qu'ils ont parfois assimilé à une promesse importante faite aux acteurs du développement (Philippe Jahshan, Coordination SUD).

Selon Philippe Jahshan, ce narratif, qui fixe comme priorité la réduction de la pauvreté et des inégalités en s'attaquant aux changements climatiques et en défendant les droits humains, rend cette loi proche des intérêts des citoyens français, dont les intérêts sont liés à ceux des citoyens dans les pays en développement. Cette loi aura donc également un impact sur leur vie.

Un véritable élan politique est nécessaire pour soutenir cette loi et la construction d'un consensus dans l'opinion publique avec l'appui d'un plan de sensibilisation et d'éducation est indispensable, d'après Henry de Cazotte (4D). Il s'agirait de « **demander plus d'ambition, plus de moyens, et d'élargir cette base de soutien, au-delà de notre seul grand groupe du CNDSI, en y incluant les médias, les intellectuels, les jeunes, les enfants, les réseaux sociaux** ».

Selon Pierre Jacquemot (GRET), une approche par acteurs plutôt que par thématique ou par secteur serait à privilégier afin d'affirmer notre volonté partenariale et de remettre au cœur du dispositif la mobilisation des acteurs engagés sur le terrain, des élus, des syndicalistes, des jeunes militants pour le climat ou des retraités.

Place et rôle des organisations de la société civile

Afin de qualifier l'importance de ce partenariat, Philippe Jahshan a demandé l'intégration **d'un article dédié dans la loi sur le sujet de la société civile** faisant référence au document d'orientation politique adopté par le ministère des Affaires étrangères fixant certains grands principes : la **reconnaissance du droit d'initiative** de la société civile, la reconnaissance de l'expertise associative, la reconnaissance du rôle de la société civile dans la **mobilisation citoyenne et dans la sensibilisation à la solidarité internationale**. A ce titre, d'après Emmanuel Poilane (CRID), la société civile a besoin d'un véritable signal de l'Etat démontrant son envie de faire plus avec ses partenaires et d'appuyer ses initiatives par un soutien financier : « *On ne parle pas de demander plus d'argent globalement, on dit, fléchez plus d'argent vers nous. On est capable de vous montrer qu'on peut faire plus, donc permettez nous de le faire.* »

Pour Emilie Durochat (plateforme commerce équitable), une société civile forte et des **organisations de la société civile en capacité d'être des intermédiaires pour la mobilisation citoyenne**, c'est en effet « *la clé pour construire une économie plus juste et plus solidaire* ».

Allant dans ce sens, Thierno Camara (FORIM) a rappelé le rôle particulier de la société civile diasporique aux actions très concrètes sur le terrain et a salué l'augmentation significative de

l'enveloppe financière transitant pour les associations de la diaspora via le dispositif I-OSC qui est « *un exemple de dispositif qui montre que si la société civile est associée on a des résultats très concrets* ».

Au-delà de la reconnaissance du rôle de l'expertise et de la plus-value des organisations de la société civile, Monica Michel a suggéré leur association aux processus d'évaluation de l'aide au développement tout en rappelant que la dimension partenariale doit également et avant tout s'appliquer avec le pays récipiendaire.

Plus généralement, cette demande d'une plus grande prise en compte des acteurs de la société civile, s'est inscrite dans une volonté de donner à cette loi un élan politique fort, qui pourrait être exprimé à travers un préambule qui exposerait le narratif de ce texte (P. Jacquemot).

Mobilisation des citoyens et de la jeunesse

Au-delà de la société civile, la question de la **mobilisation des jeunes et de l'engagement citoyen** est également considérée comme un levier central de notre politique de développement. Selon Guillaume Nicolas (CLONG Volontariat), cela démontre que « *la solidarité n'existe pas seulement au travers des moyens financiers ou des projets d'infrastructures mais également par « l'envoi et le partage de compétences entre les différents pays partenaires, par la coopération de citoyen à citoyen, de société civile à société civile* ».

Guillaume Nicolas s'est d'ailleurs félicité de voir apparaître dans le texte de loi la possibilité d'accueillir des volontaires de réciprocité en France, cela constitue un véritable signe que **le développement n'est plus Nord/Sud, mais qu'il est multidirectionnel**.

Olfa Soukri Cherif a par ailleurs appelé au renforcement de l'implication des jeunes. En accord avec Emmanuel Poilane du CRID, elle a signalé un appel clair de la **jeunesse à s'engager**. Les acteurs de la société civile dont les ONG de volontariat ont une responsabilité importante pour aider ces jeunes à se mobiliser et les accompagner dans leurs mobilités.

Carole Coupez (Educasol) a insisté sur la nécessité d'avoir **des outils d'information citoyenne** qui permettraient de croiser les enjeux aux niveaux international et local et de mobiliser les citoyens.

Partenariat avec les acteurs non-étatiques

Plusieurs membres des collèges international et syndical sont revenus sur **l'importance de la participation du secteur privé** et sa capacité à contribuer au développement dans les pays concernés. Elodie Aïssi a insisté sur l'intérêt de donner la priorité aux **secteurs privés locaux** et « *principalement les micros, petites et moyennes entreprises qui sont généralement celles qui ont le plus besoin de soutien et qui sont aussi le plus à même de contribuer à un développement endogène* ».

Valentin Hervouet (Groupe SOS) a également insisté sur la nécessité de placer les acteurs locaux au cœur de notre politique notamment par le renforcement des financements directs attribués aux acteurs de l'entrepreneuriat social pour répondre à un besoin énorme de création d'emploi et de structuration de l'économie informelle dans les pays en développement, en particulier en Afrique.

Roland Ries (CUF) a souligné que les **collectivités territoriales** sont également des partenaires privilégiés des politiques de développement. Elles sont donc déçues que n'ait pas été retenue dans le projet de loi leur proposition que les moyens qu'elles y consacrent soient exclus de la limitation à 1.2% de l'augmentation de leur budget. Le ministre s'est engagé à défendre une solution de compromis lors des prochains arbitrages.

Pour Paul Michenot (RRMA SO Coopération), ce projet de loi devrait donner l'ambition d'associer les dynamiques territoriales en soutenant les démarches portées par les **réseaux régionaux multi acteurs** en tant que leviers transversaux de notre politique et en alliant les réseaux académiques et les collectivités territoriales aux sociétés civiles des territoires.

Le collège recherche et enseignement (Marie-Christine Cormier Salem, IRD, et Julie Vaillé, IDDRI) a également insisté sur l'importance d'un **partenariat scientifique équitable** : « *il faut que soient promues des approches de recherche et d'innovations co-construites, co-pilotées, co-évaluées avec les partenaires et ancrées dans les agendas de recherche et de développement.* »

2. Cohérence, transparence et efficacité de cette politique

Veiller à la cohérence des politiques publiques

Raphaël Chenuil Hazan (Ensemble contre la peine de mort) a souligné qu'une plus grande cohérence entre le **volet bilatéral et le volet multilatéral** est à rechercher dans le cadre du renouvellement de notre politique.

Une plus grande cohérence est également à rechercher entre nos **politiques internationales et nos politiques publiques** sur le plan national afin que celles-ci ne nuisent pas aux objectifs de développement et au respect des droits humains. En effet, selon Peggy Pascal (CCFD Terres solidaires), « *cette politique de développement devrait être ancrée dans le triptyque accord de Paris, agenda 2030, et droits humains* ».

L'agenda 2030 offre une opportunité unique de renouveler l'ambition de la France en matière de politique de développement et de lui donner une vision d'ensemble. La proposition d'une feuille de route qui assure la cohérence des politiques sur le plan international et national porte en soi une ambition forte. Julie Vaillé a en outre rappelé l'importance d'ancrer cette loi dans l'Agenda 2030 pour marquer l'ambition de la France en matière de politique de développement. Très concrètement, une suggestion de Renaud Lapeyre (WWF) pour renforcer la cohérence sur la mise en œuvre de l'agenda 2030 a été d'inclure un représentant du ministère de la Transition écologique et solidaire dans le conseil d'administration de l'AFD.

Le collège ONG, en cohérence avec les obligations européennes, a demandé que l'article 4 de la loi précédente soit repris et complété par **des mécanismes qui peuvent contribuer à piloter la cohérence des politiques vis à vis du développement**. Ils ont proposé la création de postes de rapporteurs sur la cohérence à l'Assemblée nationale et au Sénat qui rendraient des avis sur les projets de loi pouvant avoir des impacts sur les pays tiers en associant la société civile. Ils ont également proposé la mise en

place d'un bureau dédié à la cohérence des politiques au sein de l'administration ou encore la systématisation des études d'impact indépendantes.

Renforcement de la transparence sur les actions et les moyens engagés

Plusieurs intervenants ont insisté sur la nécessité de renforcer la transparence des actions de la politique de la France, en rendant systématiquement publiques les informations concernant les activités de prêt au pays récipiendaires de l'APD, ainsi que les allègements de dettes et les opérations de refinancement via les contrats de désendettement (Elodie Aissi) ou encore en mettant en place des indicateurs quantitatifs permettant de suivre le ciblage des pays les moins avancés, ainsi que la répartition prêt/don et la trajectoire pluriannuelle sur ces géographies (Nicolas Vercken, Oxfam). De même, Julie Vaillé a souligné la nécessité d'un accroissement de la transparence de l'usage des fonds de l'AFD (projets, pays, secteurs, APD – non APD) ainsi que de leur fonctionnement.

Le collège des ONG a par ailleurs interpellé le ministre pour demander une **trajectoire claire de l'APD** transitant par les organisations de la société civile, demandant également une affectation complète de la **taxe sur les transactions financières** à la mise en œuvre de la politique de coopération et de développement de la France. Selon Nicolas Vercken, cela fait écho à un fort soutien des citoyens et des citoyennes françaises pour qui cette taxe sur les transactions financières est aussi perçue comme un outil de justice sociale et de lutte contre les inégalités.

Evaluation et redevabilité

La création d'une **commission d'évaluation**, qui reprend la proposition du rapport d'Hervé Berville, a été saluée par l'ensemble des acteurs du CNDSI mais a soulevé quelques interrogations :

- Certains ont proposé que l'agenda de cette commission ne soit pas fixé uniquement par la Cour des comptes et qu'il y ait une **capacité de saisine**, par exemple par le CNDSI ou par le Parlement.
- Sur la composition de cette commission, le collège des ONG a souhaité qu'elle soit ouverte aux acteurs de la société civile, qui pourraient y jouer un « rôle d'apporteurs d'expertise, d'idées, de savoir et de connaissance du terrain » (Pierre Jacquemot).
- L'accent devrait davantage être mis sur la **mesure des objectifs fixés et les résultats des projets** en s'appuyant sur la recherche pour une évaluation scientifique de l'impact des objectifs fixés (Julie Vaillé, Marie-Christine Cormier Salem).
- Monica Michel a questionné le rôle du Parlement, de la société civile et des collectivités territoriales dans l'effort d'évaluation, de transparence et de redevabilité. Elle a suggéré une co-présidence de la commission d'évaluation, par un parlementaire par exemple, pour assurer la neutralité de la commission vis-à-vis de la Cours des comptes.

Le projet de loi prévoit également un niveau supplémentaire d'étude des politiques de développement avec la mise en place du **Conseil de développement**, présidé par le président de la République. Pierre Jacquemot s'est interrogé sur ce conseil qui « vient se rajouter au CICID et à d'autres instances » et sur la répartition « des rôles des uns et des autres et la lisibilité du dispositif ».

En complément, Geneviève Tardieu a souligné qu'il ne fallait pas appréhender l'évaluation d'impact uniquement par les coûts de transaction mais plutôt par une association systématique des acteurs concernés, y compris les publics en situation de vulnérabilité. L'inclusion des indicateurs de suivi des ODD 1, 5 et 10 et l'instauration de mécanismes de recours en cas d'atteinte au droit des personnes permettrait de mieux appréhender l'impact de nos actions sur la vie des personnes concernées et sur leur accès effectif aux droits humains.

3. Priorités thématiques et géographiques

La priorité vers les pays les moins avancés, notamment en Afrique

La priorité donnée à l'Afrique dans le texte de loi a été saluée par une majorité des acteurs du CNDI. Olfa Soukri Chérif a attiré l'attention du ministre sur l'importance du renforcement des liens avec les pays francophones, tandis que Marie Christine Cormier Salem a souligné l'importance que la France devrait accorder à **l'éducation, notamment des jeunes** qui constitue un défi majeur de notre partenariat privilégié avec l'Afrique.

Raphael Chenuil Hazan a salué la concentration des moyens de l'APD sur l'Afrique, notamment au bénéfice des pays les moins avancés, mais a rappelé au sujet des droits de l'homme : « ***On ne peut pas faire de parallèle entre le respect des droits de l'Homme et le niveau de développement d'un pays*** ».

Faire de la France le pays des droits humains

Geneviève Tardieu s'est réjouie que la politique de développement de la France se concentre sur ces priorités tout en demandant que des références plus claires soient faites aux « ***principes directeurs d'extrême pauvreté, aux droits de l'Homme, à la défense des libertés fondamentales et à la promotion du développement durable en ne laissant personne de côté*** ».

Raphaël Chenuil Hazan, pour qui « *l'accès de toutes les personnes à leurs droits est la fin en soi du développement* », a insisté pour que les droits de l'Homme restent affichés comme une priorité claire de la nouvelle loi et pour que la France s'en donne véritablement les moyens. Il a précisé que selon EPCM, la France devrait aller au-delà de la protection des droits de l'Homme sans sa politique d'APD et inclure « *précisément les droits de l'Homme dans leur indivisibilité, les droits économiques et sociaux comme les droits civils et politiques.* »

En complément, pour Carole Coupez « *on parle des droits humains mais il y a aussi les **droits de l'enfant**. On va bientôt célébrer les 30 ans de la convention internationale des droits de l'enfant. Cela manque* ».

S'engager dans la loi pour une diplomatie féministe

Aurélie Gal-Régnyez a souligné la cohérence entre ce texte et les annonces politiques de début d'année du président de la République. En outre elle a insisté sur le fait qu'il était nécessaire que la question de la **diplomatie féministe soit plus visible et que les moyens de sa mise en œuvre soient plus clairement établis**.

Par ailleurs, elle a jugé que le texte méritait de manière générale d'être « genré ». Selon elle, les femmes y sont complètement invisibles : une **budgetisation sensible au genre** ainsi que l'inclusion d'objectifs ambitieux sur les **marqueurs genre** (objectif de 80 % de l'aide bilatérale marquée 1 et de 20 % marquée 2) apparaîtrait nécessaire dans ce texte de loi.

Faire de la France un acteur central de protection de la biodiversité

Renaud Lapeyre a salué un projet de loi qui portait le sujet de **la conservation de la biodiversité comme un grand principe d'action de la France**. On retrouve effectivement dans le cadre de l'annexe 3, le cadre de partenariat global, la biodiversité comme principe fondamental de l'action de la France. WWF s'est aussi félicité du souhait **de rehausser le niveau de la séquence 2020/2030 pour la biodiversité**. La France doit en effet devenir un acteur central dans les négociations et donc dans le momentum vers 2020 pour les objectifs 2030 pour la biodiversité.

Economie sociale et responsabilité sociétale

Elodie Aissi a constaté un certain nombre de points de régression par rapport à la précédente loi d'orientation et de programmation, notamment concernant l'affirmation de l'importance de la **responsabilité sociétale**, de la **protection sociale**, du **travail décent** et de **l'organisation des travailleurs** face à l'implication croissante du secteur privé. Elle a appelé à affirmer davantage la volonté de la France de promouvoir les **libertés syndicales et le dialogue social**.

Emilie Durochat est revenue sur les engagements de la France sur la régulation des multinationales et a appelé le gouvernement à faire en sorte que la loi sur le **devoir de vigilance** soit appliquée également aux acteurs publics et parapublics, à BPI, Business France, la Direction générale du Trésor, l'AFD et Proparco. Par ailleurs, elle a insisté sur la nécessité de reconnecter le secteur de l'économie sociale et solidaire et du commerce équitable avec l'appui à la sécurité alimentaire et à l'agriculture durable, de manière à s'assurer que les « producteurs et les productrices du Sud soient bien connectés à des chaînes de valeurs équitables et durables comme outils de dynamisation des agricultures des pays du Sud ».

Selon Valentin Hervouet, il est nécessaire de rappeler que le continent africain va avoir un « *besoin énorme en création d'emploi* » et d'insister sur le financement direct des acteurs de l'entrepreneuriat social dans les pays en développement en réponse au besoin de structurer l'économie informelle ; les acteurs de l'économie sociale et solidaire se trouvant au cœur de la révolution de l'innovation et de l'entrepreneuriat notamment en Afrique.

Enfin, selon Peggy Pascal, la fiscalité constitue l'un des moyens les plus efficaces de réduire les inégalités entre les États : « *On sait que les flux financiers illicites correspondent à plus de dix fois les montants totaux d'APD, les pratiques d'évasion fiscale et de flux financiers illicites privent les pays des ressources domestiques nécessaires à leur développement* ». Selon elle, l'activation de leviers fiscaux doit être un axe majeur de la politique de la France, or elle constate un recul de ce projet de loi par rapport à la loi de 2014.



Points d'actualité du CNDSI par Emmanuel Puisais-Jauvin, directeur général adjoint de la mondialisation

Point d'étape sur les travaux du groupe de travail du CNDSI sur la présidence française du G7

Une note consolidée sur le thème de la lutte contre les inégalités, fil conducteur de la présidence française du G7, a été produite par le groupe de travail du CNDSI sur la présidence française du G7. Le directeur général adjoint a remercié l'ensemble des acteurs de ce groupe de travail pour leur investissement important qui a permis d'aboutir à une note conjointe de qualité. Cette note a été transmise à l'Élysée en vue d'une future rencontre entre le président de la République et les représentants des groupes d'engagement du G7 et du groupe de travail du CNDSI.

Le directeur général adjoint a indiqué que le calendrier des futures réunions du groupe de travail serait indiqué prochainement.

Lancement d'un groupe de travail du CNDSI sur les banques multilatérales de développement

Le bureau du CNDSI a proposé le lancement d'un nouveau groupe de travail portant sur les échéances internationales et multilatérales, conformément à la demande de plusieurs membres du CNDSI.

Point d'information sur le Rapport bisannuel

Le directeur général adjoint a remercié l'ensemble des membres du CNDSI ayant apporté des commentaires au rapport bisannuel sur la politique de développement, présenté par le ministère au Parlement, en précisant que leurs retours seraient pris en compte et qu'une version finale leur serait transmise bientôt.

Lancement d'une réflexion conjointe sur le fonctionnement du CNDSI

La dernière réunion du bureau a aussi permis de lancer une réflexion autour du fonctionnement du CNDSI. Les pistes de réflexion suivantes sont envisagées pour faire évoluer cette instance :

- élaboration d'un règlement intérieur relativement souple mais qui cadre les attentes, les modalités de fonctionnement et les travaux qui en émergent ;
- organisation de réunions par collège et avec les sous-directions de la DGM pour réfléchir à la manière d'impliquer davantage les différents acteurs et à la représentativité des collèges ; certaines de ces réunions sont déjà programmées ;
- mise en place d'outils de communication pour faciliter le dialogue entre l'administration et les membres du CNDSI mais aussi entre les différents collèges.

Annexe

Liste des participants à la session extraordinaire du CNDSI du 22/03/2019

Collège	Civilité	Prénom	Nom	Structure	Inscription
Acteurs économiques	Monsieur	Valentin	Hervouet	Groupe SOS	X
Acteurs économiques	Madame	Julie	Stoll	Plateforme du commerce équitable	X
Syndicats	Madame	Marie-Christine	Naillod	CGT	X
Syndicats	Madame	Catherine	Houlmann	CFE-CGC	X
Syndicats	Madame	Elodie	Aissi	CFDT	X
ONG	Monsieur	Philippe	Jahshan	Coordination Sud	X
ONG	Monsieur	Yann	Illiaquer	Coordination Sud	X (observateur)
ONG	Madame	Peggy	Pascal	CCFD-Terre Solidaire	X
ONG	Monsieur	Nicolas	Vercken	OXFAM France	X
ONG	Monsieur	Pierre	Jacquemot	Groupe Initiatives	X
ONG	Madame	Carole	Coupez	Plateforme Educasol	X
ONG	Monsieur	Thierno	Camara	FORIM	X
ONG	Madame	Aurélie	Gal-Régniez	Equilibre et Population	X
ONG	Monsieur	Emmanuel	Poilane	CRID	X
ONG	Monsieur	Raphaël	Chenuil-Hazan	ECPM - membre de plateforme des droits de l'H	X
ONG	Madame	Marie-Pierre	Caley	ACTED	X
ONG	Monsieur	Renaud	Lapeyre	WWF France	X
ONG	Madame	Coline	Peyre	WWF France	X (observateur)
ONG	Monsieur	Guillaume	Nicolas	CLONG Volontariat	X
ONG	Madame	Catherine	Gibouin	Médecins du Monde	X
ONG	Monsieur	Henri	De Cazotte	Association 4D	X
ONG	Madame	Geneviève	Tardieu	ATD Quart Monde	X
Employeurs	Madame	Géraldine	Fort	VP Collège des Directeurs du Développement Durable	X
Employeurs	Madame	Stéphanie	Tison	MEDEF	X
Recherche	Madame	Elisabeth	Claverie de Saint Martin	CIRAD	X
Recherche	Madame	Julie	Vaillé	IDDRI	X
Recherche	Madame	Marie Christine	Cormier-Salem	IRD	X
Recherche	Madame	Anne	Le Naelou	Institut d'Etude du Développement Economique et Social (IEDES)- Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	X
Parlementaire (Sénat)	Monsieur	Marc	Parcelier	Sénat	X
Parlementaire (CESE)	Madame	Marie	Trellu-Kane	CESE	X

Parlementaire (CESE)	Monsieur	Pierre	Houpikian	CESE	X (observateur)
Parlementaire (AN)	Madame	Monica	Michel	AN	X
Parlementaire (AN)	Monsieur	Adrien	Porquet	AN	X (observateur)
Parlementaire (AN)	Madame	Ludivine	Jacquemain	AN	X
Parlementaire (AN)	Madame	Adelin	Poulet	AN	X (observateur)
Collectivités territoriales	Madame	Pauline	Tivelet	AMF	X
Collectivités territoriales	Monsieur	Roland	Ries	CUF	X
Collectivités territoriales	Madame	Geneviève	Sevrin	CUF	X (observateur)
Collectivités territoriales	Monsieur	Julien	Chiappone-lucchesi	CUF	X (observateur)
Collectivités territoriales	Monsieur	Kader	Makhlouf	France Urbaine	X
Collectivités territoriales	Monsieur	Paul	Michenot	RRMA (président de Centraider)	X
Collectivités territoriales	Monsieur	Edouard	Guillot	Association des Départements de France	X
Personnalités étrangères	Madame	Olfa	Soukri Chérif	Députée Tunisie	X
Ministre	Monsieur	Jean-Yves	Le Drian		X
Secrétaire d'Etat	Monsieur	Jean-Baptiste	Lemoigne		X
Cabinet	Monsieur	Luis	Vassy		X
Cabinet	Monsieur	Jérémie	Robert		X
Cabinet	Madame	Constance	Jacquin		X (observateur)
Cabinet	Madame	Anne	Boillon		X (observateur)
Cabinet	Monsieur	Jean Claude	Mallet		X (observateur)
MEAE	Monsieur	Laurent	Bili	DGM	X
MEAE	Monsieur	Emmanuel	Puaisis-Jauvin	DGM	X
Secrétariat du CND SI	Monsieur	Michel	Tarran	DGM-CIV /Secrétariat du CND SI	X
MEAE	Madame	Jouanneau	Anne-Sophie	DGM-CIV	X (observateur)
MEAE	Madame	Amandine	Toussaint	DGM-CIV /Secrétariat du CND SI	X
MEAE	Monsieur	Romain	Daniel	DGM-CIV /Secrétariat du CND SI	X
MEAE	Monsieur	Cyrille	Pierre	DGM DDD	X
MEAE	Madame	Donatienne	Hissard	DGM DDD	X (observateur)
MEAE	Monsieur	Aymeric	Chuzeville	DDD DEV	X (observateur)
MEAE	Madame	Christine	Moro	DGM DEACT	x
MEAE	Madame	Marie	Rodriguez	DGM DAECT	X (observateur)

Etat COCID DGT	Monsieur	Paul	Téboul	DG Trésor	x
Etat COCID DGT	Madame	Dalcie	Thézénas	DG Trésor	X (observateur)
Etat COCID DGT	Monsieur	Thomas	Garreau	DG Trésor	X
AFD	Monsieur	Remy	Rioux	AFD	x
AFD	Monsieur	Nicolas	Blanc	AFD	X (observateur)
AFD	Madame	Ahlem	Gharbi	AFD	X (observateur)
AFD	Madame	Assetou	Coulibaly	AFD	X (observateur)
AFD	Madame	Claire	Gillot	AFD	X (observateur)
EXPERTISE France	Monsieur	Jérémy	Pellet	Expertise France	x
EXPERTISE France	Madame	Dehbia	Krouk	Expertise France	X (observateur)
SGAE	Monsieur	Yves	Mercier	SGAE	X (observateur)
Ministère de la jeunesse, de la ville et des sports	Madame	Virginia	Mangematin		X (observateur)
MEAE	Madame	Sylvie	Grandemange	DGM CIV	X (observateur)
MEAE	Madame	Laure	Pradeau	DGM CIV	X (observateur)
MEAE	Madame	Elise	Marlet	DGM CIV	X (observateur)
MEAE	Monsieur	Mehdi	Achour	DGM CIV	X (observateur)
MEAE	Monsieur	Pierre	Raynaud	DGM CIV	X (observateur)
MEAE	Monsieur	Martin	Fortes	DGM DDD	X (observateur)
MEAE	Madame	Johanna	Stilo	DGM DDD	X (observateur)
MEAE	Monsieur	Josué	Serres	DGM DDD	X (observateur)
MEAE	Monsieur	Pierre Antonin	Darvot	DGM DDD	X (observateur)
MEAE	Monsieur	Benoît	Chatard	DGM DDD	X (observateur)
MEAE	Monsieur	Vladimir	Deliry	G7	X (observateur)